

DÉPARTEMENT  
DE LA CHARENTE-MARITIME

Arrondissement  
de ROCHEFORT

Canton  
de ROYAN

Commune  
de ROYAN

73049

Objet

**Pose de bordures de  
trottoirs et dalles de  
caniveaux.**

DATE DE CONVOCATION

14 mars 1973

DATE D'AFFICHAGE

14 mars 1973

Nombre de conseillers  
en exercice 26

Nombre de présents 18

Nombre de votants 19

3

# Extrait du Registre des Délibérations

## DU CONSEIL MUNICIPAL

### COMMUNE DE ROYAN

L'An mil neuf cent soixante treize  
le dix neuf mars à 19 heures

le Conseil Municipal, légalement convoqué s'est réuni à la Mairie, en séance publique, sous la  
présidence de M. Monsieur TETARD

Etaient présents : MM. TETARD, Melle FOUCHE, MM. BUJARD, DUFOUR,  
BUCHET, COLLE, MONTRON, LARGETEAU, RIVIERE, DOTREAU, LACHAUD,  
NAULIN, DOMEQ, BERLAND, BOUCHET, BARRIERE, PAPEAU, Mme BIDEAU

formant la majorité des membres en exercice.

Représentés : MM. TAP par Melle FOUCHE jusqu'à 19 h 45

Absents : MM. de LIPKOWSKI, BARDE, BROTEAU, DELAIR,  
BOUTET, Mme FAVIERE

M. MONTRON a été élu Secrétaire.

Le Rapporteur expose à l'Assemblée que la Ville de ROYAN  
ayant décidé d'entreprendre des travaux de pose de bordures de  
trottoirs et dalles de caniveaux dans diverses voies communales,  
la Commission des Travaux et de l'Urbanisme, réunie le 25 Octobre  
1972, a proposé de confier à l'entreprise "Technique et Travaux"  
dont le propriétaire est M. Henri SCHLESSEIS, 69 Bd de la Falaise  
à VAUX-sur-MER, inscrite au Registre du Commerce de MARENNES  
sous le N° 72 A 80 et à l'INSEE sous le N° 340-17-461-0-001- une  
partie de ces travaux qui seront exécutés à la demande de la  
Municipalité, pour un montant globalement limité à 60 000 F.

#### LE CONSEIL MUNICIPAL

Sur l'exposé de M. le Rapporteur

- Vu les dispositions de l'article 310 (modifié par le décret  
N° 71-50 du 18 Janvier 1971) du Livre III annexé au décret  
N° 66-887 du 28 Novembre 1966 modifiant et complétant le décret  
N° 64 729 du 17 Juillet 1964 modifié, portant codification des  
textes réglementaires relatifs aux marchés publics.

#### DROITS :

- D'autoriser M. le Maire ou M. le Premier Adjoint, par délégation  
à signer un marché de gré à gré avec M. SCHLESSEIS Henri,  
entreprise "Technique et Travaux" demeurant 69 Bd de la Falaise  
à VAUX-sur-MER, inscrit au Registre du Commerce de MARENNES  
sous le N° 72 A 80 et à l'INSEE sous le N° 340-17-461-0-001  
pour l'exécution de pose de bordures de trottoirs et dalles de  
caniveaux et travaux divers de voirie à la demande de la  
Municipalité en diverses voies communales.

.../...

- Que le montant du marché est fixé à la somme de SOIXANTE MILLE FRANCS (60 000 F) dont T.V.A. 8 980 F au taux de 17,6 % le montant du marché hors taxe s'élevant à la somme de CINQUANTE ET UN MILLE VINGT FRANCS (51 020 F)
- Que les prix unitaires seront établis par référence aux bordereaux de prix de l'adjudication de travaux issue de la consultation du 7 Décembre 1972
- Que la dépense correspondante sera imputée sur le Chapitre 901 du Budget primitif de l'exercice en cours.

Fait et Délibéré à ROYAN, le 19 Mars 1973  
 Ont signé au registre M. Les Membres présents.

POUR EXPRIMER CONFORME  
 Pour le Maire  
 l'adjoint Délégué,



**APPROUVÉ**  
 Pornichet, le 25 AVR. 1973  
 Le Sous-Préfet.

*[Handwritten signature in blue ink]*